



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 22 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conformément à l'article 6 de la Loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, le Premier ministre a désigné M. Benoît COEURE, président du comité chargé de veiller au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de covid-19.

Ce comité, placé auprès du Premier ministre, sera par ailleurs composé de :

- M. Vincent EBLE, président de la commission des finances du Sénat
- M. Albéric de MONTGOLFIER, rapporteur général de la commission des finances du Sénat
- M. Éric WOERTH, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- M. Anne-Laure CATTELOT, députée
- M. Dominique LEFEBVRE, conseiller maître à la Cour des comptes
- M. Michel BOUVARD, conseiller maître à la Cour des comptes
- M. Odile RENAUD-BASSO, directrice générale du Trésor
- M. Jérôme FOURNEL, directeur général des Finances publiques
- M. Philippe LAURENT, pour l'Association des Maires de France
- M. Pierre BEDIER, pour l'Assemblée des Départements de France
- M. Hervé MORIN, pour Régions de France
- M. Patrick MARTIN, président délégué du MEDEF
- M. Alain GRISET, président de l'U2P

La première réunion du comité aura lieu la semaine prochaine. Il remettra des rapports intermédiaires autant que de besoin, et un rapport final au plus tard le 22 mars 2021.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr